



Lettr'info du 51

Mon choix c'est l'Unsa!

CAPD du 12 JUIN 2014



SE-UNSA Marne
Maison des syndicats
15 bd de la Paix
BP 30149
51055 REIMS cedex
51@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/51/>

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 12 juin 2014

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Cette CAPD va aborder un ensemble de points essentiels dans la carrière des enseignants du 1^{er} degré. Je vais aller à l'essentiel.

Le mouvement : Une remarque tout d'abord, par rapport à l'organisation horaire des écoles.

Certains collègues ont pris soin de postuler sur des écoles en connaissance de cause mais cette organisation horaire a été depuis remis en question, car certaines municipalités ont profité du nouveau décret pour changer ce qui avait été fixé. En CDEN, l'UNSA Education avait d'ailleurs regretté que certaines municipalités aient freiné l'élaboration de leur projet alors qu'une année supplémentaire leur était donnée misant sur un abandon de la réforme ; nous nous permettons de douter d'ailleurs que les changements soient bien dans l'esprit de la réforme.

Les conséquences ne sont pas neutres pour les personnels que nous représentons. Il y a des collègues qui vont connaître leur affectation sans être sûrs des horaires de rentrée. Leur organisation personnelle et familiale en sera forcément impactée.

Nous avons apprécié la tenue de plusieurs groupes de travail, c'est essentiel à un réel dialogue social. Un certain nombre de règles du mouvement ont été modifiées sur proposition de l'ensemble des représentants des personnels, nous en sommes satisfaits. Le SE-UNSA continuera à porter sa revendication du volontariat possible en cas de mesure de carte scolaire, de l'augmentation significative de postes de TRS, ainsi que la mise en place d'une véritable fiche de vœux 2nde phase.

Nous aurons cependant apprécié d'avoir certaines informations plus en amont : circulaire temps partiel, votre orientations politique quant aux temps partiels, liste des demandes de temps partiel, liste des demandes de congé de formation...

Si nous pensons que l'entrée dans le métier des stagiaires doit se faire dans de bonnes conditions, le blocage de postes entiers à la première phase a des conséquences sur les autres jeunes titulaires. Nous réaffirmons donc notre désaccord et ne souhaitons pas la reconduction d'un tel dispositif.

Nous regrettons aussi le calendrier tardif de la 2nde phase qui permettra difficilement aux enseignants de prendre contact avec les écoles, même si nous sommes persuadés que cette année encore, les personnes en charge du mouvement feront tout leur possible pour que cette phase d'ajustement se passe au mieux possible.

Temps partiels : Nous ne comprenons pas pourquoi les directeurs ne peuvent rester sur leur poste à temps partiel. Ceux qui sont dans cette situation, ont toujours fait preuve de professionnalisme, en organisant le fonctionnement de l'école en leur absence et en assurant pleinement l'ensemble de leurs missions. Qu'on nous donne des exemples où des directeurs à temps partiel ont failli.

Quid du directeur partant en sortie avec sa classe, voire en classe transplantée, quid du directeur absent pour raisons médicales, pour formation... ? Qui du directeur restant dans l'école alors qu'une ou plusieurs classes sont en dehors de l'école ? N'est-il plus responsable ? La responsabilité est bien attachée à la fonction et non à la présence effective avec l'ensemble de ses collègues et des élèves. Tous les directeurs à temps partiels s'arrangent pour être toujours joignable. Concrètement quelle tâche souffre réellement d'un report au lendemain ?

Nous nous permettons d'insister, Madame l'Inspectrice d'Académie, en vous demandant de bien vouloir revenir sur votre décision.

Allègements de service pour raison médicale : certains collègues ne se voient pas accorder cet allègement de service (avis non prioritaire) ils s'offrent eux-mêmes cet allègement en demandant un temps partiel. Pour ceux qui demandent un 80%, nous souhaitons que ce 80% sur autorisation leur soit accordé, parce qu'il est lié à des raisons médicales.

La Hors-classe : 40 en 2012, 60 en 2013, 80, en 2014 le SE-UNSA se félicite de l'augmentation des promotions à la hors-classe suite à ses demandes insistantes depuis plusieurs années, auprès du ministère. Nous continuerons à être offensifs sur ce sujet tant que les ratios de HC chez les PE ne seront pas à la hauteur de ceux des collègues du 2nd degré, qui sont dans la même grille indiciaire.

Un point sur l'ISAE : Nous souhaitons avoir l'assurance de votre part que tous les collègues y ayant droit actuellement percevront bien le solde prévu avant la fin de l'année scolaire. Le SE-UNSA, fier de cet acquis ne renoncera pas non plus à faire évoluer le montant de cette indemnité au niveau de l'ISOE versées aux professeurs du 2nd degré.

Journées de pré-rentrée : Nous dénonçons la gestion calamiteuse du ministère qui, pour donner satisfaction à des syndicats « rétrogrades » du 2nd degré, a discrédité les enseignants; Les collègues que nous représentons en sont bien amers. Quoi qu'il en soit, le SE-UNSA a obtenu qu'il n'y ait effectivement aucune récupération imposée aux enseignants et personnels d'éducation en raison du décalage de la rentrée.

Comme chaque année, certaines équipes demandent à faire la 2^{ème} journée de pré-rentrée, en amont et donc ce serait le 29 août, preuve que les enseignants du 1^{er} degré ne sont pas des tire-au-flanc. Nous souhaiterions avoir votre avis Madame l'Inspectrice d'Académie.

Déficit d'enseignants dans notre département : Le ministère a confirmé des recrutements sur les listes complémentaires des concours rénovés pour pallier les déficits de certains concours exceptionnels. Nous espérons que notre académie et surtout notre département puisse en bénéficier.

Enfin, nous attendons la déclinaison en textes règlementaires, des avancées obtenues lors des GT métiers notamment pour les directeurs, les CPC et les collègues en ASH, certaines dispositions entrant en vigueur à la rentrée.

Réponses de l'Inspectrice d'académie sur les points évoqués ci-dessus

Organisation scolaire : L'Inspectrice d'académie convient que cela complexifie les choses en terme organisationnel.

Dialogue social : C'est une volonté de sa part. Elle est favorable à des groupes de travail pour échanger avec les organisations syndicales (ex.APC, lundi prochain). Cela facilite le travail de tout le monde.

Temps partiels des directeurs : L'inspectrice d'Académie ne revient pas sur sa décision, (argument de la responsabilité permanente) les nouveaux temps partiels des directeurs ne seront pas acceptés. Le SE-Unsa reste opposé à cette décision.

Résultats du mouvement : Malgré le blocage des postes, les statistiques sont presque les mêmes que l'an passé. La création de postes a permis d'amoindrir les conséquences de ce blocage.

Allègements de service : Les situations seront étudiées.

Journées de pré-rentrée: L'Inspectrice prendra attache du service juridique mais il est peu probable qu'elle accepte que les équipes qui le désirent puissent faire leurs deux journées de pré-rentrée à partir du 29 août : en effet, les collègues ne sont nommés qu'au premier septembre, s'ils changent d'école ils ne peuvent effectuer de service sur le lieu de leur nouvelle affectation.

Ordre du jour

Congés de formation : 73 mois possibles, seuls 8 congés peuvent être acceptés dans l'ordre du nombre de renouvellement des demandes et d'ancienneté de service. Nous regrettons le peu de possibilités, arguant que les collègues nous témoignent avoir d'autres projets professionnels et envie de mobilité. L'Inspectrice d'Académie, indique qu'elle souhaite que les congés de formation soient plutôt attribués pour des projets en relation avec le métier d'enseignant, elle fera évoluer sa circulaire l'an prochain. Le SE-Unsa n'y est pas favorable car les autres dispositifs (DIF ...) sont peu développés.

Passage PE par liste d'aptitude : 8 demandes mais 7 places. Le SE-UNSA propose à l'Inspectrice d'Académie de solliciter le ministère pour avoir une rallonge d'une place et satisfaire le dernier candidat. La démarche sera faite.

Hors-Classe : Le contingent départemental n'est pas connu. Nous pensons qu'un peu plus de 80 collègues pourront en bénéficier. Encore un peu de suspense ! Nous préviendrons les collègues concernés dès que nous aurons connaissance des promus. Si vous voulez être prévenu, envoyez un mail à 51@se-uns.org

Exeat-ineat : Il sera procédé par échanges entre département (hors académie) : seuls 3 échanges sont possibles pour le moment. Nous sommes intervenus pour demander à ce que soient acceptés tous les exeats afin de ne pas bloquer une possible mutation. Nous avons aussi évoqué les difficultés familiales et sociales pour les collègues séparés de leurs conjoints. Dans le barème, l'échelon a été pris en compte jusqu'au 31 août 2014, c'est nouveau.

Mi-temps annualisés : 8 couplages sont possibles. Sauf annulation d'un collègue.

Mouvement : tous les résultats sont sur notre site, ici

Aucune remontée de chaîne n'a été effectuée. Nous avons fait quelques remarques sur les postes à profil et le codage de certains postes. Les avis des entretiens sur les postes à profil peuvent vous être communiqués, prendre contact (mail de préférence).

Les collègues nous ayant demandé un suivi ont été prévenus en début d'après-midi par sms.

Pour le passage en 2^{de} phase, nous pouvons vous aider à remplir votre fiche. Date butoir : 25 juin. Agenda : 2,3 et 4 juillet.

Questions diverses du SE-Unsa :

Liste des temps partiels : Nous demandons à avoir cette liste pour pouvoir conseiller les collègues sur la seconde phase. Nous aurons la liste des demandes mais pas les décisions qui ne seront connues que juste avant la 2^{de} phase pour les affectations des compléments.

Reconduction des AAE (aide administrative): l'inspectrice d'Académie n'a pas d'information pour le moment. Elle pense que la reconduction serait possible (suivant les droits individuels).

Cédésation des AVS : 9 personnes concernées, mais la circulaire nationale n'est pas sortie encore.

Prime éclair pour les membres du Rased (en Rep+) : ces collègues n'ont pas touché la part variable l'an passé alors qu'ils l'avaient obtenu auparavant. Nous demandons, à ce qu'ils la perçoivent à nouveau. Accord mais à partir de cette année, car il n'est pas possible de revenir sur l'enveloppe budgétaire de l'an dernier.



Vos délégués des personnels SE-UNSA, qui contacter ?

- Aline GEERAERTS : 06 14 25 31 19 - Secrétaire départementale - 1er degré
- Jean-Michel ALAVOINE : 06 14 25 30 61- Secrétaire Académique, 1er et 2nd degré
- Benoît FOLB : 06 14 25 29 64 - 1er degré , écoles de Reims, Jeunes enseignants
- Jeanne TITUS-CARMEL : Permanence le mardi - 1er degré et Jeunes enseignants
- Marie-Alice DESTIGNY - 06 14 65 12 05 - SEGPA et ASH

Retrouvez l'organigramme complet de l'équipe du SE-UNSA Marne ici

Vous appréciez le travail du SE-UNSA, pourquoi ne pas adhérer ? à partir de ce jour la cotisation pleine sera aussi valable pour toute l'année scolaire prochaine

C'est par ici ...



- Aline GEERAERTS : 06 14 25 31 19 - Secrétaire départementale - 1er degré
- Jean-Michel ALAVOINE : 06 14 25 30 61- Secrétaire Académique, 1er et 2nd degré
- Benoît FOLB : 06 14 25 29 64 - 1er degré , écoles de Reims, Jeunes enseignants
- Jeanne TITUS-CARMEL : Permanence le mardi - 1er degré et Jeunes enseignants
- Marie-Alice DESTIGNY - 06 14 65 12 05 - SEGPA et ASH

Retrouvez l'organigramme complet de l'équipe du SE-UNSA Marne ici

Pour adhérer c'est ici